



AVIS DE COURSE TYPE VL 2009-2012 LIGUE 24

Nom de l'épreuve : REGATE DE MIELAN

Dates complètes : 17/ 04 / 2011

Lieu : LAC DE MIELAN

Autorité Organisatrice : CNM

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et le règlement du Trophée de ligue VL*.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux suivants :
 - Dériveurs et quillards de sport figurant sur la table N VL
 - Catamarans figurant sur la table N VL
 - PAV Race Board;
 - Optimists

3.2. Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à thierry.pontgelard@wanadoo.fr

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur **licence FFVoile valide** portant le **cachet médical** et accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription gratuite

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : le **17 /04/11 de 9h à 10h30**

5.2. Jauge et contrôle : pas de contrôle prévu avant la première course

5.3. Jours de course : 17 avril 2011

5.4. Nombre maximum de courses :5

5.5. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : **11h.**

6. JAUGE : cf 5.2

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'Avis de Course, les Instructions de Course et les Annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont définis en Annexe Parcours

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour les **catamarans**, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour valider la régata est de : **2**

10.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3 à 8**

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : **9 ou supérieur**

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio, ni recevoir de communications radio, pendant qu'il est en course.
Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : **Coupes , trophées et lots en nature**

13. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Cédric Nogues 06 81 44 52 53 n-cedric@meshnet.fr
- Yves Cottureau 05 62 45 18 74 yves.cottureau@cegetel.net

Fiche individuelle d'inscription

Série	Catégorie	N° de voile	Nom du voilier
	Barreur	1 ^{er} équipier	2 ^e équipier
Nom			
Prénom			
N° de licence			
Club			
Sexe			
Date de naissance			
signature			

Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom, Prénom)

Agissant en qualité de* : Père, Mère, Tuteur

Atteste que (Nom et prénom de l'enfant)

a l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 25 mètres,

et l'autorise à participer, sous mon entière responsabilité, à la régata se disputant sur le LAC DE MIELAN

Date et signature

* rayer les mentions inutiles